

**Commune de Loireauxence (Loire-Atlantique)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE LOIREAUXENCE**

**Objet : Tableau d'avancement 2024 au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La Maire de Loireauxence,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, établi au titre de l'année 2024 les fonctionnaires suivants :

1. Madame BOURCIER Jacqueline
2. Madame ROLAND Claudine

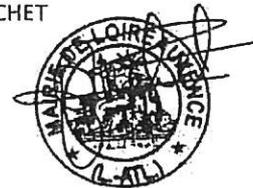
**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Loireauxence, le 28 mai 2024

La Maire,

Christine BLANCHET



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 22/06/24  
(Signature de l'agent)

---

**N.B. : les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.**

**Commune de Loireauxence (Loire-Atlantique)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE LOIREAUXENCE**

**Objet : Tableau d'avancement 2024 au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

La Maire de Loireauxence,

Vu le codé général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, établi au titre de l'année 2024 les fonctionnaires suivants :

1. Madame MERCIER Annie
2. Madame DUPONT Catherine

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Loireauxence, le 28 mai 2024

La Maire,  
Christine BLANCHET



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le  
(Signature de l'agent)

15/07/2024



---

**N.B. : les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.**

**Commune de Loireauxence (Loire-Atlantique)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE LOIREAUXENCE**

Objet : Tableau d'avancement 2024 au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

La Maire de Loireauxence,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du 11 décembre 2017 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, établi au titre de l'année 2024 les fonctionnaires suivants :

1. Madame DAMOUR Elise
2. Madame DAUDRE-MORTREAU Roxane

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Loireauxence, le 28 mai 2024

La Maire,

Christine BLANCHET



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 18/06/24  
(Signature de l'agent)



---

**N.B. : les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.**